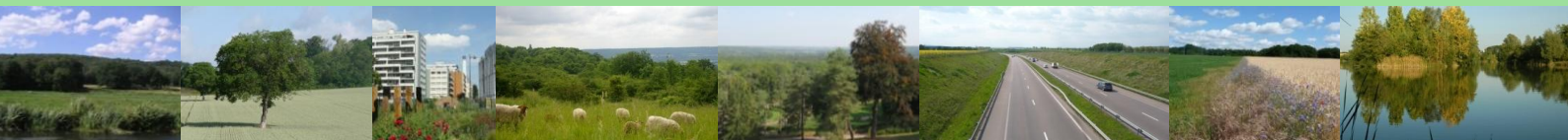


Schéma régional de cohérence écologique

Ile-de-France



ATELIER TERRITORIAL

« Cœur d'agglomération 2 »

Vendredi 30 mars 2012, de 14h30 à 18h00

Bourse du Travail, Auditorium

93 000 Bobigny

Compte rendu

Introduction

L'élaboration du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) en Ile-de-France s'organise dans une logique de co-construction avec les acteurs concernés. Cette démarche participative se traduit notamment par l'organisation d'ateliers, thématiques d'une part et territoriaux d'autre part.

Les ateliers territoriaux visent à présenter la démarche du SRCE aux acteurs locaux et à enrichir les analyses réalisées sur les continuités écologiques de leur expérience et de leur connaissance du territoire. Ils sont organisés par les co-élaborateurs du SRCE – l'Etat représenté par la DRIEE et le Conseil Régional – et réunissent des représentants de structures concernées par les territoires abordés.

Le territoire régional a été divisé en 10 zones pour organiser ces ateliers territoriaux : Plaine de France, Vexin, Brie, Vallée de la Marne, Cœur d'agglomération, Nord Essonne Hurepoix, Seine Amont / La Bassée, Gâtinais français / Forêt de Fontainebleau / Pays de Bière, Seine Aval / Plaine de Versailles et du Mantois, et Vallée de Chevreuse / Forêt de Rambouillet.

La réunion de l'atelier territorial « Cœur d'agglomération 2 » débute par une présentation de la démarche SRCE (contenu, calendrier, modalités techniques et de concertation) et de son impact futur sur le territoire (opposabilité, articulation réglementaire). Un second exposé introductif vise à décrire la méthodologie de définition et de cartographie de la trame verte et bleue.

Les débats permettent ensuite de recueillir les observations des participants sur la cartographie des réservoirs de biodiversité et des quatre sous-trames (boisée, herbacée, grandes cultures, bleue). Les cartes qui leur sont présentées à cet effet sont des documents de travail provisoires.

Le support projeté lors de l'atelier est dès à présent accessible sur l'extranet consacré au SRCE IDF : <http://extranet.srce-idf.fr>

Login : accesgeneral

Mot de passe : srceidf

En complément, le présent compte-rendu a vocation à restituer les échanges intervenus tout au long de la réunion.

Les ateliers ont un rôle non décisionnel dans la démarche d'élaboration du SRCE. Les réflexions qui sont intervenues lors de l'atelier et qui sont restituées ici ont un statut de proposition de la part des participants. Elles ne représentent ni une orientation définitive, ni une prise de décision de la part des co-élaborateurs du SRCE ou des acteurs présents dans l'atelier.

Synthèse des échanges

Des interrogations sur la portée du SRCE

Cette question suscite de nombreuses interventions :

- pour rappeler l'importance de la préservation de la biodiversité comme enjeu global et pour préciser, qu'au regard de cet enjeu, le niveau d'opposabilité du schéma peut être considéré comme trop faible ;
- pour vérifier que le contenu du SRCE a bien vocation à être pris en compte dans les projets d'infrastructures, ce qui est prévu par le cadre législatif ;
- pour insister sur la nécessité d'articuler le SRCE avec les autres politiques publiques, le SDRIF en cours de révision en particulier. Cette approche est déjà à l'œuvre sous l'impulsion notamment des copilotes du schéma ;
- pour apporter des précisions sur les outils et mesures à venir ou en cours d'élaboration pour décliner la trame verte et bleue à l'échelle locale.

Il est rappelé par ailleurs que, si le principe de libre administration des collectivités territoriales ne permet pas de descendre à une échelle trop fine pour les orientations – au risque de se substituer à certains dispositifs, documents ou plans locaux – la maîtrise d'ouvrage du SRCE travaille actuellement à l'élaboration d'un outil qui permettrait, *in fine*, aux collectivités et partenaires d'accéder à une grande partie des données réunies au cours de la démarche d'élaboration du SRCE.

Des débats sur les partis-pris méthodologiques retenus

Les échanges de l'atelier portent principalement sur la méthode d'identification des sous-trames et des réservoirs de biodiversité. Il est par ailleurs rappelé que le choix des périmètres retenus pour les ateliers territoriaux a uniquement vocation à servir à l'organisation de ces réunions ; les cartes présentées n'apparaîtront pas dans la version finale du SRCE.

Ils permettent de clarifier certains **points transversaux** :

- la méthode et les critères retenus pour hiérarchiser les enjeux, et identifier les continuités (prise en compte des sols dans la mesure du possible, déplacements et diffusion des espèces comme critère premier, etc.) ;
- le choix de ne retenir aucun poisson (traités dans d'autres documents) dans la liste définitive d'espèces dites « de cohérence trame verte et bleue » ;
- la prise en compte des lisières, notamment sur la carte relative à la sous-trame boisée, et des corridors calcaires, en particulier sur la carte relative à la sous-trame herbacée ;
- la prise en compte des infrastructures dans l'identification des continuités écologiques ;
- la perspective de recommandations relatives aux pratiques de gestion en zones agricoles comme pour les espaces verts en zone urbaine (usage de pesticides, etc.) ;

- une alerte sur les risques de fermeture des mares ;
- la prise en compte des pressions sur l'environnement, existantes ou liées à des projets, indispensable et réalisée à travers la prise en compte du SRCE dans les dispositifs et démarches comme le SDRIF ;
- la prise en compte des dispositifs et documents d'urbanismes existants, notamment ceux qui visent la préservation des continuités écologiques : le Plan de zonage pluvial de Paris, le Plan Biodiversité de Paris, etc. ;
- la composition des guildes ;
- la diversité des méthodes retenues pour élaborer les cartes des différentes sous-trames, afin de s'adapter à leurs spécificités, qui implique d'être très vigilant sur les modalités de diffusion et la compréhension des cartes par les acteurs concernés.

Des **précisions spécifiques à certaines cartes** sont apportées également pendant l'atelier

1. *sous-trame boisée* : sur l'expression « front urbain »
2. *sous-trame grandes cultures* : sur la « zone de déprise agricole », emplacement du futur port de Vigneux
3. *sous-trame bleue* :
 - sur l'absence d'indications relatives aux mares (question d'échelle)
 - sur les « petits cours d'eau intermittents »

Des précisions sur les caractéristiques du territoire

Des informations sont apportées par les participants pour compléter ou préciser les premiers rendus cartographiques :

- un enjeu capital de préservation de la biodiversité au niveau du canal de l'Ourcq
- la base de loisirs de la corniche des Forts, en cours d'élaboration, présente d'importants risques en termes de dégradation des biotopes
- le Parc du Croissant Vert, menacé par la pression urbaine
- les îles de la boucle de la Marne (Val-de-Marne) représentent un réservoir de biodiversité important (arrêté de protection biotope) mais n'apparaissent pas comme tel sur la 1^{ère} carte
- le Parc du Sausset et celui de la Courneuve n'apparaissent pas sur la carte relative à la sous-trame boisée
- il y a une capacité de déplacements plus importante dans la sous-trame dite grandes cultures, dans les territoires suivants : au niveau du Plateau Briard (sud-est du Val-de-Marne) ; sur la Vallée du Morbras ; et sur la Plaine de Montjean
- sur le Morbras comme dans le secteur de Marne-et-Chanteraine, les exploitations connaissent des pressions qui menacent leur pérennité
- la Dhuis connaît de forte pression du fait des activités de Placoplatre

- quelques études locales peuvent être utilisées pour compléter les données du SRCE :
 - o une réflexion de l'IAURIF sur le Schéma régional des berges
 - o les données du SAGE Marne Confluence, notamment une étude en cours portant sur l'état écologique de la partie aval de la Marne
 - o les données et périmètres des SAGE en Ile-de-France peuvent inspirer l'identification de la sous-trame bleue et de ses enjeux

Verbatim

Echanges relatifs à l'introduction de l'atelier

Francis REDON, Environnement 93 : Je voudrais formuler une remarque sur ce que vous venez de dire. Avant que l'on aborde les cartes et les points géographiques plus précis. C'est la 3^{ème} réunion à laquelle j'assiste. Il y a une question que je me suis posée sur les continuités écologiques, notamment en ce qui concerne les pesticides. On a parlé de zones agricoles dans la partie Seine-et-Marne. On aborde maintenant des zones urbaines. Dans les zones agricoles, on connaît l'intrusion de pesticides. Comment la prenez-vous en compte, pour l'habitat et les continuités écologiques ? En particulier dans les zones d'agriculture intensive. Et en zone urbaine, on sait comment les communes traitent leurs espaces verts, et je crains que dans certains cas, les risques relatifs aux continuités écologiques soient plus dangereux qu'une route ou qu'une voie ferrée. Est-ce qu'il y aura des préconisations dans le SRCE sur les pratiques d'entretien des espaces verts en milieu urbain ?

Vincent HULIN, Région Ile-de-France, chargé de mission « biodiversité » : Bonne question. On fera la réponse quand on parlera des sous-trames. On manque souvent de données sur le mode de gestion des espaces qu'on regarde. Parce qu'elles sont très compliquées à avoir. Voire parce qu'on ne peut pas les avoir. On y reviendra tout à l'heure. Sur l'utilisation des pesticides, on n'a pas l'information. Pour le reste, je vous invite à aller sur le site de Natureparif, où il y a une carte sur l'utilisation des pesticides par les communes et intercommunalités – mais il y a des manques, car toutes les communes et intercommunalités n'ont pas répondu à Natureparif. Je vous invite donc à pousser les communes et intercommunalités à répondre, à transmettre l'information concernant l'usage des pesticides sur leur territoire. Par ailleurs, il y aura des préconisations sur les modes de gestion dans le SRCE. Dans le plan d'action, la partie D du schéma. Sachant qu'on ne parlera des modes de gestion qui ne concerneront que les espaces de continuités. Autour des modes de gestion, des pratiques, etc. ça restera un document essentiellement sur les continuités écologiques. Il y a effectivement un lien, donc dans le plan d'actions, on imagine effectivement faire quelque chose sur ce sujet-là.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Merci pour cette réponse Vincent. Est-ce qu'il y a d'autres interrogations, un autre participant qui serait venu à plusieurs réunions et qui voudrait poser une question en conséquence ?

Echanges relatifs à la présentation méthodologique

Eddy KINDT, Association Forêts en Aulnoye : Vous avez désigné tout à l'heure le passage des crapauds. Lorsqu'on a identifié des zones de passage, mais qui ne possèdent pas forcément des réservoirs de biodiversité, tels que vous les avez définis, qui sont classés, est-ce qu'on pourra prendre en compte ces espaces dans le SRCE. Dans l'Oise par exemple, on peut manquer de réservoirs, mais les passages existent.

Thomas SAUZON, bureau d'études Ecosphère : Je l'ai dit tout à l'heure et je le répète, c'est extrêmement important, même si les réservoirs de biodiversité sont un des points d'entrée du SRCE, ce n'est pas une fin en soi. Les continuités, ce sont les réservoirs, mais aussi tous les corridors et les continuums. Dans l'idéal, on aurait la possibilité de prendre en compte 100% des continuités. On est à une échelle d'analyse qui est entre du 1.50 et du 1.100 millièmètre, donc on en reste là. Mais par-contre, si vous pouvez donner des sites sur lesquels vous savez qu'il y a une continuité, entre un massif boisé et un ensemble de mares, par exemple, merci de le faire. Vous pouvez annoter les cartes, pas de problème. Mais je répète qu'on a bien pris l'ensemble des éléments visibles à du 1.25 millièmètre. Cela veut dire que même si ces éléments ne sont pas en réservoirs de biodiversité, ils ont été pris en compte à partir du moment où ils étaient dans les cartes du départ. Donc effectivement on est preneur. Et j'ai en tête une association qui n'est pas de ce secteur-là, mais qui, sur un site, nous a informé sur de la communication, et on a rajouté un corridor à cet endroit-là très particulier.

Vincent HULIN, Région Ile-de-France, chargé de mission « biodiversité » : Et je le répète, ne vous limitez pas par les questions d'échelle, on est preneur de toutes les informations, remarques, corrections que vous pourrez nous apporter. Ensuite, on fera le tri. Ne vous limitez absolument pas.

Christian COLLIN, Comité de Bassin Seine Normandie : Pourquoi, dans les espèces, vous n'avez mis aucun poisson ?

Vincent HULIN, Région Ile-de-France, chargé de mission « biodiversité » : Il n'y a pas eu de demande au niveau national pour que des espèces de poissons soient traitées. Il est considéré que les espèces de poissons sont intégrées dans d'autres documents et dispositifs que le SRCE. Tout à l'heure, Caroline Vendryes (DRIEE) vous a présenté l'articulation avec d'autres documents, schémas. Notamment ceux concernant la continuité des cours d'eau. D'autres travaillant déjà sur ce sujet-là, il est considéré que la prise en compte mutuelle de ses occupants permet de régler cette question.

Caroline VENDRYES, DRIEE, chef de la mission « Trame verte et bleue » : Principalement, c'est le classement des cours d'eau qui constitue l'ossature de la trame bleue. Il a été considéré comme suffisamment intégrateur pour couvrir l'ensemble des notions liées à la continuité écologique, au travers des listes 1 et 2 qui sont en cours de préparation pour le renouvellement des classements, qui devrait aboutir en juin 2012 en Île-de-France. Du coup, comme Vincent vous l'a dit, la liste a été complétée par le CSRPN, par une liste importante de poissons et de crustacés, qui, ainsi, sont complètement intégrés à la réflexion sur les espèces en Île-de-France.

Christian COLLIN, Comité de Bassin Seine Normandie : Vous avez indiqué tout à l'heure que l'objet de ce SRCE était la sauvegarde de la biodiversité. Mais il se trouve que 90% est dans le sol, et je n'ai pas entendu un seul mot sur la biodiversité dans les sols.

Caroline VENDRYES, DRIEE, chef de la mission « Trame verte et bleue » : Les éléments méthodologiques employés par Ecosphère comprennent la prise en compte des sols. Mais vous avez raison, c'est un sujet à part entière, qui peut se traduire dans le plan d'action. On le verra tout à l'heure peut-être, lorsqu'on parlera des cultures par exemple. Ça fait partie des éléments qui peuvent être retrouvés au travers des recommandations.

Thomas SAUZON, bureau d'études Ecosphère : Il faut préciser qu'on connaît mal les modalités de dispersion des espèces vivant dans le sol et qu'on ne peut pas l'inventer. On se base sur les éléments scientifiques connus. Et ça c'est notre contrainte.

Christian COLLIN, Comité de Bassin Seine Normandie : Il n'y a pas que la dispersion, il y a aussi la préservation.

Vincent HULIN, Région Ile-de-France, chargé de mission « biodiversité » : Alors, attention, le SRCE travaille sur les continuités écologiques, il ne vise pas à travailler sur tous les aspects de préservation de la biodiversité. C'est pourquoi Thomas vous parle de dispersion et de corridors. Les autres sujets de la biodiversité sont traités par ailleurs. Donc on est obligé de se fixer sur les continuités écologiques ; vous avez tout à fait raison, mais le SRCE n'est pas le document pour traiter ce sujet-là.

Christian COLLIN, Comité de Bassin Seine Normandie : D'accord. Mais les enjeux d'occupation du sol sont stratégiques, quand à les décliner, ça soulève la question d'identifier les sols comme entités environnementales, comme zones de ressources, etc. Si on ne pose même pas la question quand on parle de biodiversité, il me semble qu'il y a un manque. Il devrait être facile de décliner des mesures favorables à la biodiversité en sol (emplacements réservés, code de l'urbanisme, etc.). Il faut que ce soit inventorié, mais pour cela encore faut-il connaître les sols, savoir si ce sont encore des sols vivants, artificialisés, etc. une petite cartographie de ces questions devrait faire partie de ce schéma.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Il me semble qu'il n'y a rien à ajouter à ce stade, on pourra en discuter plus tard. Y a-t-il d'autres questions ?

Christophe DEBARRE, SAGE Marne Confluence : Avez-vous aussi approché l'évolution future de cette occupation du sol, avec notamment la prise en compte des grands projets à venir, comme le Grand Paris Express, de grands aménagements qui peuvent impacter les continuités ?

Thomas SAUZON, bureau d'études Ecosphère : Pour ce qui est des grands projets, il faut en effet les prendre en compte. Ensuite, pour ce qui est de ce qui va être dans l'avenir, pour bien comprendre ce qu'on doit restaurer, on travaille en lien avec le SDRIF, avec les projets d'aménagements, au maximum. Ensuite, pour ce qui est de la prise en compte prospective et dynamique, on aimerait beaucoup pouvoir imaginer ce qui va arriver, se baser sur les 10 dernières années et anticiper ce qui va venir, cela serait très intéressant de pouvoir manipuler les données passées, savoir comment ça fonctionnait avant pour voir comment ça va évoluer. Mais ça demanderait du temps, du budget, et là ce n'est pas le propos.

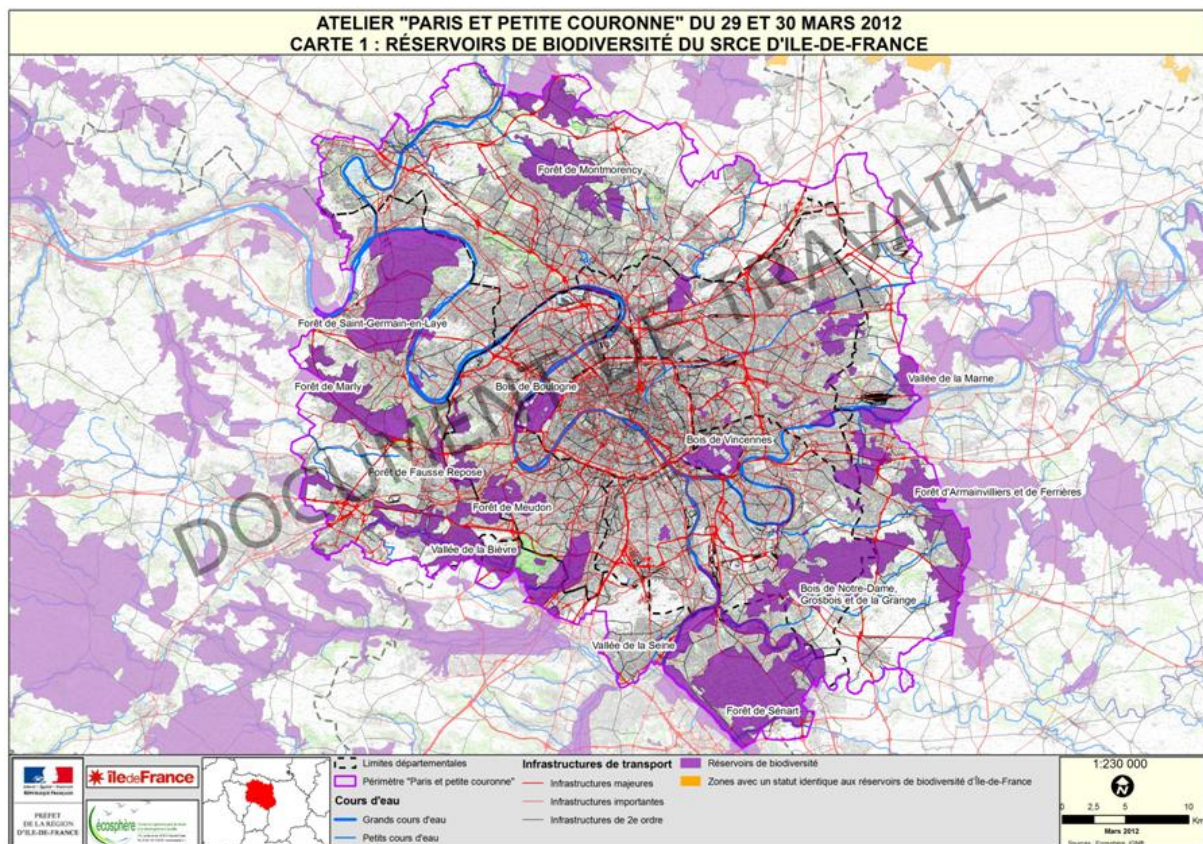
Maxime ZUCCA, Natureparif : Natureparif a l'intention de mettre en parallèle via l'Observatoire des territoires, les zones urbanisées pour chaque commune à PLU, en mettant en exergue les éléments qui sont jugés importants dans le cadre du SRCE. Ce sera fait à l'échelle communale.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Je l'avais dit, on va passer à la suite. Une dernière question, rapidement.

Jean-Yves JEANNES, Commune de Périgny-sur-Yerres, Communauté de communes du Plateau Briard : Pour élaborer un couloir de biodiversité, quelles sont les espèces qu'il faut préserver ? Aura-t-on un inventaire ? Quand on rédige un PLU, quand on va faire un SCOT, je dirais, on se pose des questions pour savoir où on va le faire. Faut-il conserver ce couloir ? Faut-il cinq mètres de large ? 50 mètres ou 100 mètres ? Il serait intéressant, pour les collectivités qui doivent travailler sur le sujet, d'avoir une idée des espèces qui doivent être protégées.

Caroline VENDRYES, DRIEE, chef de la mission « Trame verte et bleue » : Vous touchez là à la question de la mise en œuvre, de la traduction des réflexions dans le document-cadre. En ce qui concerne les espèces, bien sûr, on a des références de niveau régional, ce qui n'interdit pas de travailler avec d'autres espèces sur des territoires infrarégionaux. La liste de référence régionale sera bientôt à disposition sur l'Extranet du SRCE Île-de-France. Mais elle ne remplira pas complètement le rôle que vous en attendez, puisqu'il appartient en fait à chaque territoire d'avoir une connaissance suffisante des continuités à son échelle des différentes dimensions de la fonctionnalité de son territoire. Concernant les PLU et les SCOT, il faut noter qu'on travaille à des outils et des mesures de mise en œuvre de la trame verte et bleue, à travers des objectifs de prise en compte de la continuité écologique à l'échelle communale et à l'échelle intercommunale. Ce qui est envisagé, c'est de construire des documents de référence pour aider à cette prise en compte aux échelles dont je viens de parler. Ce ne sera pas une liste d'espèces puisque c'est différent selon chaque territoire, mais des cahiers des charges seront proposés dans le cadre du SRCE.

Echanges relatifs aux réservoirs de biodiversité



Francis REDON, Environnement 93 : Dans votre discours, Mr Sauzon, il y a des choses qui me choquent un petit peu. Parce qu'on dirait par moment qu'on se contente de trouver quelques espèces rares par endroits, et qu'on en profite pour mettre une continuité à tel ou tel endroit. Alors que je suis issu du 93, et bon nombre de risques existent sur les zones naturels du département. Je vais aller assez vite. Si l'on parle du canal de l'Ourcq par exemple, ou des franges de forêts, de zones naturelles, dont on parle en particulier dans le cadre des Contrats de développement territorial. Le canal de l'Ourcq, qui est donc dans ces contrats, est considéré comme un élément majeur du lien entre Paris et le reste. Donc c'est à conserver. C'est même, quelque part, inscrit dans les sites à protéger. Or, il y a aujourd'hui des projets en cours d'usines de méthanisation qui entraîneraient la création de ports, et donc la fermeture du canal en particulier aux promeneurs ; et on peut penser que la visibilité de la biodiversité qui y est associée sera largement entamée. Donc là, je ne vois pas, quelque part, le lien entre ce qu'on peut affirmer dans le SRCE et ce que la Région autorise. Donc ce sont des incohérences qui me gênent beaucoup. Je voudrais également parler de la corniche des Forts, où un projet de ce que qu'on appelle une Base de Loisirs, est en cours d'étude. Je pourrais vous lire un courrier qui voudrait, par dérogation, pouvoir contaminer les biotopes qui sont sur cette corniche. Donc là, je pense qu'il y a quand même une incohérence entre ce que vous proposez et ce qui, par ailleurs, est préconisé par la Région. Autre point : au niveau du Parc du Croissant Vert, où il y a aujourd'hui des projets d'urbanisation qui sont assez intenses. Une enquête publique y a été organisée, il y a eu un avis défavorable sur cette opération. Or, il semble que l'opération soit toujours

prévue. Donc si l'enquête publique et l'avis rendu désignent les incohérences et les risques, on peut estimer qu'il y a des incohérences. Il faudra prendre en compte toutes ces opérations. Et encore un point : concernant l'enquête publique réalisée pour le SDRIF, des risques, qui ne sont pas liés aux projets qui seraient prévus par la Région, le Grand Paris ou quelque chose comme ça, mais ce sont les industriels du plâtre qui se sont bien manifestés. Parce que dans le SDRIF, on avait oublié quelques zones qui pouvaient s'avérer très sensibles et les industriels, évidemment assez voraces, se sont manifestés. J'ai peur que pour les zones en mauve ou en violet sur la carte, l'est parisien, qui était déjà n'en présente encore moins d'ici quelques années.

Caroline VENDRYES, DRIEE, chef de la mission « Trame verte et bleue » : Merci de ces remarques. Vous comprendrez que ce n'est pas l'objet d'une réunion comme celle d'aujourd'hui, de traiter des projets, projet par projet. Le SRCE identifie des pressions, certaines que vous avez évoquées, mais auxquelles il s'appliquera au même titre qu'à l'ensemble des projets.. En prenant bonne note de vos remarques, on peut dire que le SRCE aura une fonction d'alerte, et renverra forcément aux études relatives à ces projets et dressera des alertes, sur le maintien des continuités écologiques. On ne peut pas tout résoudre avec le SRCE. Je crois qu'il faut aussi savoir reporter chaque projet vers la réglementation qui s'applique pour chaque cas. Le code de l'urbanisme, le code de l'environnement, auxquels le SRCE ne vient pas se substituer

Francis REDON, Environnement 93 : Le SRCE va remonter vers le SDRIF...

Vincent HULIN, Région Ile-de-France, chargé de mission « biodiversité » : On a déjà dû avoir cette discussion sur le SRCE qui remonterait sur le SDRIF, qui serait sous le SDRIF... En fait, le SDRIF devra prendre en compte le SRCE. Je ne sais pas si l'un est en-dessous de l'autre, mais le SDRIF va prendre en compte les enjeux, les zones prioritaires pour les actions à mener, et il va aussi prendre en compte les projets qui sont en cours, dont on a connaissance, pour faire valoir les zones où les continuités sont à priori, à notre connaissance, soumises à pression (actuelles ou futures). C'est pourquoi je vous invite à annoter tous les projets pour qu'on puisse, nous, savoir s'il faut alerter sur tel ou tel point. Et s'il y a un enjeu de continuité. Ensuite, le SDRIF devra prendre en compte le SRCE. Ensuite, évidemment, je ne peux pas vous dire que le SDRIF prendra *toujours* en compte les préconisations du SRCE, vous comprenez bien que prendre en compte les enjeux du SRCE ne veut pas dire *tout* prendre en compte, et que les arbitrages ne se feront pas *toujours* en sa faveur. Nous, notre travail, c'est de faire valoir, à partir des informations qui nous sont disponibles après ces enjeux Des acteurs du SDRIF, Conseils généraux, services qui travaillent sur la corniche des Forts, etc. Plus on sera précis et on argumentera nos préconisations, plus elles auront de chance d'être prise en compte. Les arbitrages ne nous appartiendront pas à chaque fois. Les continuités ne seront pas toujours conservées dans ces zones-là, je ne peux pas vous assurer du contraire. Tout ce que je peux vous dire, c'est qu'avec ce schéma, vous et nous, on pourra afficher et défendre ces enjeux. Les sujets, notez-les bien, on fera au mieux pour qu'ils soient pris en compte.

Caroline VENDRYES, DRIEE, chef de la mission « Trame verte et bleue » : Je voudrais juste ajouter que le SDRIF, SRCE ou pas, est un document d'urbanisme et doit, au titre du Code de l'urbanisme, viser la préservation et le maintien des continuités écologiques. Ça, c'est indépendant de notre démarche, il faut l'intégrer. Enfin, le SDRIF est un document de portée nationale, et donc il doit être compatible avec les orientations nationales. Ce qui pourrait lui donner un peu plus d'ambition en termes de préservation et de restauration des continuités écologiques.

Thomas SAUZON, bureau d'études Ecosphère : Dernière précision, il est prévu dans l'application du SRCE que les continuités écologiques définies dans le SRCE soient prises en compte dans les

études d'impact. Et donc là, ce sont les bureaux d'étude qui ont l'habitude de réaliser ce genre de travail qui les prendront en compte.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Alors, je crois qu'il y a encore des questions, je vais vous passer les micros. Une réserve, avant tout. Il ne faut pas prendre de retard sur le reste de l'atelier.

Intervenant du public : Il me semble qu'il manque des choses qui font interaction entre... La trame verte et bleue, c'est une seule trame, ce n'est pas une trame verte et une trame bleue. C'est au singulier, « trame ». Donc les interactions entre vert et bleu sont intéressantes. Je n'ai pas entendu assez parlé à mon goût, de cartes qui notifient les zones d'expansion des crues, des zones où on a des possibilités de réouverture, de remembrement...

Vincent HULIN, Région Ile-de-France, chargé de mission « biodiversité » : C'est une carte à venir, que vous récupérez à la pause.

Intervenant du public : D'accord. Il y a aussi les questions relatives au fait que le territoire soit très [pollué], donc on est obligé de superposer plusieurs bénéfiques, donc il y a des alimentations de captage qui doivent être protégés, il faudrait en profiter pour faire des corridors écologiques. Et aussi, ça a été dit concernant les pesticides, il serait quand même utile d'avoir une zone où une reconversion écologique a été financé par l'Agence de l'Eau, qui aura peut-être un effet de coupure, comme les zones sont très impactées. Dans le même esprit, on ne voit pas assez la place que vous donnez à la gestion de l'eau de pluies, avec l'infiltration, l'évaporation, la lutte contre les îlots de chaleur, les gisements... Tout cela est pris en compte dans une zone très dense, c'est-à-dire dans le Plan de zonage pluvial de Paris. Avec des bénéfiques pour le bien-vivre local, etc. Qui demande à ce qu'il y ait de la perméabilité, mais aussi de la pleine terre. Et tout ça, retranscrit directement dans les documents d'urbanisme. Il s'agit de zonage. Mais je pense qu'il faudrait vraiment reprendre ça, notamment quand on est dans les zones denses, mais là on ne peut pas. Il faudrait passer au-delà du 1.100 millièmes. Par ailleurs, je suis étonné de ne voir aucune intégration d'aucune sorte du Plan de Biodiversité de Paris. On est en zone centrale. A l'époque des enjeux soulevés par le Grand Paris, le SDRIF, etc. sur quelques 17 ans, il serait bon d'aborder ces questions-là. Ça me semble stratégique ; en zone centrale, il y a des actions, et séparer ainsi les zones urbaines et les zones naturelles, sans prendre en compte la nature qui rentre en ville, sans la prendre en compte à part entière dans l'écosystème, comme ne faisant pas partie de la biodiversité... On parle de protéger l'existant, mais on ne place pas l'homme dedans, la mobilisation, le travail... Je ne sais pas, ces découpages ne ressemblent pas du tout à ceux intégrés par le Muséum, dans le vivant.

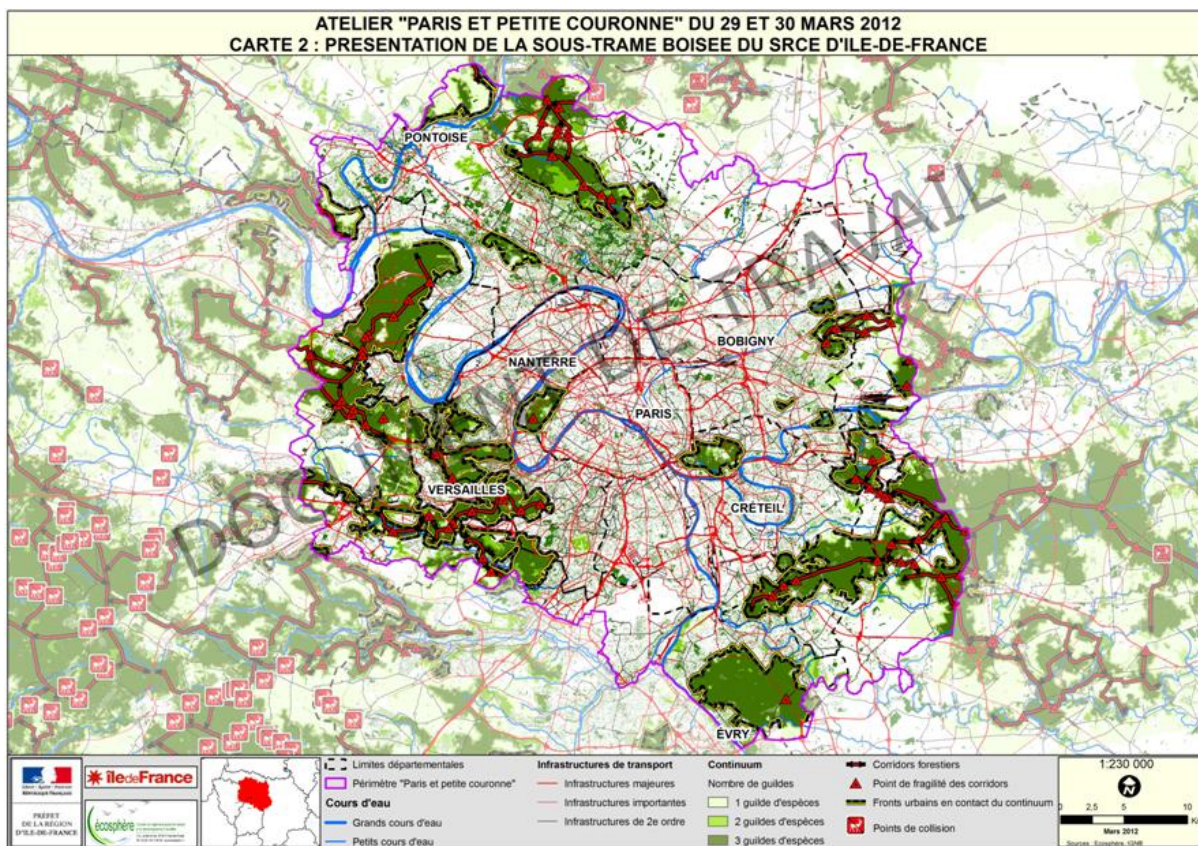
Vincent HULIN, Région Ile-de-France, chargé de mission « biodiversité » : Un élément de réponse, surtout sur votre dernier élément. En fait, encore une fois, je crois qu'il ne faut pas se tromper. Ce n'est pas parce qu'on fait apparaître ces réservoirs de biodiversité qui, comme vous l'a dit Thomas, ont une méthode de construction très particulière, ce n'est pas pour cela que l'on vous dit qu'il n'y a pas de biodiversité entre ces réservoirs. Et donc ce n'est pas pour ça qu'on nie qu'il y a de la biodiversité en ville. On n'oppose pas zones urbaines et zones naturelles. Encore une fois, quand on verra les cartes, juste après, vous verrez qu'une partie des questions que vous soulevez trouve des réponses dans ces cartes. On est en train de travailler sur des réservoirs de biodiversité dont les bases de construction sont des zonages. On est juste en train d'afficher ça. Vous verrez ensuite qu'on va bien au-delà des réservoirs de biodiversité, qu'on se penche notamment sur la dispersion des espèces.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Merci Vincent. Et effectivement, cela a été dit tout à l'heure, il y a vraiment des choses importantes à voir sur les cartes. On va voir les cartes des sous-trames, quitte à revenir sur des éléments de la méthode globale ensuite.

Isabelle BAFFOU, Conseil général du Val-de-Marne (94) : J'avais une remarque sur la lisibilité de la carte en elle-même. On est sur une échelle au 130 millième. C'est très petit. Des réservoirs de biodiversité se voient à peine à cette échelle-là. Des échelles infra-départementales peuvent être intéressantes en soi. Et par exemple, en ce qui concerne le Val-de-Marne, tout ce qui est sur les îles de la boucle de la Marne, marqué par un arrêté de protection biotope, c'est quelque chose qu'on ne perçoit pas du tout – vous en avez pourtant parlé. J'aurais d'autres exemples de ce type-là. Si j'ai bien compris, la restitution finale se fera au 100 millième. On va donc zoomer un peu, mais êtes-vous sûr que, à cette échelle, on pourra bien tout lire. Là, ce sont les réservoirs, mais la question se posera aussi avec les sous-trames. Si le SRCE a un tant soit peu d'opposabilité, il faut que les cartes soient suffisamment lisibles pour être reprises dans les documents d'urbanisme et qu'elles servent à quelque chose. D'ailleurs, d'autres éléments comme les berges, ne sont pas du tout lisibles.

Caroline VENDRYES, DRIEE, chef de la mission « Trame verte et bleue » : Merci beaucoup de cette remarque. Effectivement, le 130 millième ne permet pas de donner à voir tout ce qu'une échelle un peu différente pourrait rendre, de manière un peu plus évidente. On est un peu pris entre deux feux, entre deux exigences, celle de la connaissance, d'analyse très fines – plus l'échelle permettra de descendre finement sur le territoire, et plus ce sera intéressant – et le principe de libre-administration des collectivités territoriales, à savoir que le Schéma régional ne peut pas se substituer aux documents locaux auxquels il appartiendra de traduire ces continuités, dans leurs propres plans. Pour répondre à cela, deux éléments : le SRCE et les cartes opposables à une échelle du 100 millième, et tout le reste – il n'y aura pas que les cartes – et puis, dans plan d'action, nous envisageons de mettre à disposition des collectivités, partenaires, etc. un outil de connaissance pour donner accès à cette connaissance, pour descendre, dans certaines analyses, au 25 millième, et dans d'autres cas, pour descendre plutôt au 50 millième. Car l'analyse n'est pas toujours valable jusqu'au 25 millième. Donc vous voyez qu'on peut répondre d'une part en termes de connaissance, d'autre part en termes d'opposabilité, et qu'un document servira à cet effet.

Echanges relatifs à la sous-trame boisée



Patrick DUMONT, commune de Vitry : Quand vous parlez de corridors forestiers, ce sont des corridors qui compilent l'existant ou le supposé existant, actuel ?

Thomas SAUZON, bureau d'études Ecosphère : Exactement. Et il y a un travail en continu sur le potentiel.

Éléonore SEIGNEUR, DRIEA Ile-de-France : J'avais un peu la même question sur les corridors forestiers. Comment les avez-vous déterminés ?

Thomas SAUZON, bureau d'études Ecosphère : La méthode qu'on emploie est celle de l'aire de migration simulée. Il y a un modèle de dispersion, voilà la base du travail. En fonction des modalités de dispersion connues pour les espèces, par rapport à leurs préférences d'habitat. A titre d'exemple, on sait que le chevreuil et surtout le sanglier sont des animaux plutôt forestiers. Donc on va associer la préférence des habitats et les capacités de déplacement. Et donc les continuums sont les aires de dispersion possibles. On a donc des « capacités de déplacement ». Ainsi, les ongulés de plaine, on va dire, suivant les espèces, font 20 à 50 km au maximum. On va associer à ce maximum une puissance énergétique, et employer trois guildes d'espèces, pour chaque sous-trame, de manière à représenter au maximum le panel de la biodiversité de ces sous-trames-là. Les corridors seront dessinés en fonction des zones préférentielles de passage. Evidemment, les choses sont complexes. Les animaux ont liberté à se déplacer entre des habitats qui leur sont favorables, mais aussi vers des habitats qui

ne leur sont pas favorables. Le rapport entre la dépense énergétique du déplacement – on va dire le rapport qualité-prix tout simplement – les espèces vont vers les passages les plus autonomes. Et vers ceux qui vont leur rapporter le plus. Pour la sous-trame forestière, on a employé trois guildes plus une 4^{ème} qu'on ne fait pas apparaître, mais dont on se sert. Les 3 guildes, donc, ce sont : les ongulés (chevreuils, cerfs...), chiroptères forestiers (chauves-souris...), papillons forestiers. Trois guildes assez vastes pour pouvoir recouper le possible dans le forestier. L'objectif du SRCE est de montrer les guildes existantes, les chemins préférentiels, et là il y a un enjeu.

Éléonore SEIGNEUR, DRIEA Ile-de-France : Pour les enjeux, les points de fragilité, de rupture... on va souvent dans le sens de la longueur, jamais dans celui de la hauteur.

Thomas SAUZON, bureau d'études Ecosphère : L'avantage du continuum représenté, c'est qu'il représente le potentiel de dispersion. Donc ça veut dire qu'il est moins réducteur que le corridor, qui est bidirectionnel. Le continuum est multidirectionnel. C'est ça qui est intéressant.

Laura ALBARIC, Conseil général de Seine-Saint-Denis (93) : Bonjour, j'avais une question sur les « fronts urbains » en contact avec les corridors. Et pourquoi certaines zones, comme le Parc de Sausset ou celui de la Courneuve n'apparaissent-ils pas ?

Thomas SAUZON, bureau d'études Ecosphère : Le « front urbain en contact » a plutôt été représenté pour la dimension forestière des continuités. La représentation n'est pas très pertinente en milieu urbain, car la densité du bâti est telle que le modèle n'est pas vraiment possible. On a pallié ce problème-là en ajoutant toute la sous-trame boisée, dans son intégralité. Et là, on a considéré le continuum vraiment de base, en fait. Puisque dans ce système, ce sont vraiment les arbres qui comptent. Pour la Courneuve, dans cet exemple-là, le parc est tellement déconnecté du reste, que de manière à pouvoir symboliser le potentiel de connexion, il faut passer par toute la sous-trame, toutes les dimensions de l'occupation des sols boisés.

Gaëlle STOTZENBACH, Conseil général de Seine-Saint-Denis (93) : Comment la construction des continuums a-t-elle aboutie ?

Thomas SAUZON, bureau d'études Ecosphère : Vous voyez, le principe est que vous puissiez compléter. Je prends l'exemple d'hier, on nous a spécifié que les secteurs à front urbain qu'on avait mis, en réalité c'est un front urbain plutôt lâche, ça reste relativement peu dense, et dans ce cas, ce n'est pas la peine de le représenter.

Gaëlle STOTZENBACH, Conseil général de Seine-Saint-Denis (93) : La question est surtout de comprendre la méthode. On imagine que c'est plutôt un caractère forestier, ici. Pourquoi pas, par exemple, une partie du Parc du Sausset ? On observe des pressions et des enjeux relatifs aux parcs bâtis. Donc notre interrogation, c'est : Y a-t-il des surfaces minimales ? Pourquoi telle ou telle zone est intégrée dans la sous-trame forestière, d'autres non, Parce que votre explication n'est pas particulièrement claire au regard d'autres types de parcs qui ont des caractéristiques assez semblables.

Thomas SAUZON, bureau d'études Ecosphère : Je l'ai expliqué tout à l'heure, je n'ai peut-être pas été assez clair et je m'en excuse. Le front urbain a été dessiné sur le continuum qui a été modélisé. Sur les éléments qu'on n'a pas pu modéliser, à cause de la densité de l'agglomération, on a rajouté a posteriori, et donc ça suppose qu'on aille au-delà de ce travail sur les éléments qu'on a rajouté a posteriori.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Merci beaucoup de vos remarques, pour qu'on puisse retravailler les cartes.

Gaëlle STOTZENBACH, Conseil général de Seine-Saint-Denis (93) : Là où il n'y a pas de front urbain, au contact du continuum, cela veut-il dire qu'il y a une dispersion possible des espèces ?

Thomas SAUZON, bureau d'études Ecosphère : Non. Le front urbain avait pour vocation de montrer l'isolement. Alors, un oiseau, foncièrement, il vole et passe au-dessus de l'urbanisation. C'est simplement pour désigner un point de blocage. Cette carte montre si c'est bloquant ou pas, au regard de la sous-trame boisée.

Gaëlle STOTZENBACH, Conseil général de Seine-Saint-Denis (93) : D'autre part, comment avez-vous traité les lisières ?

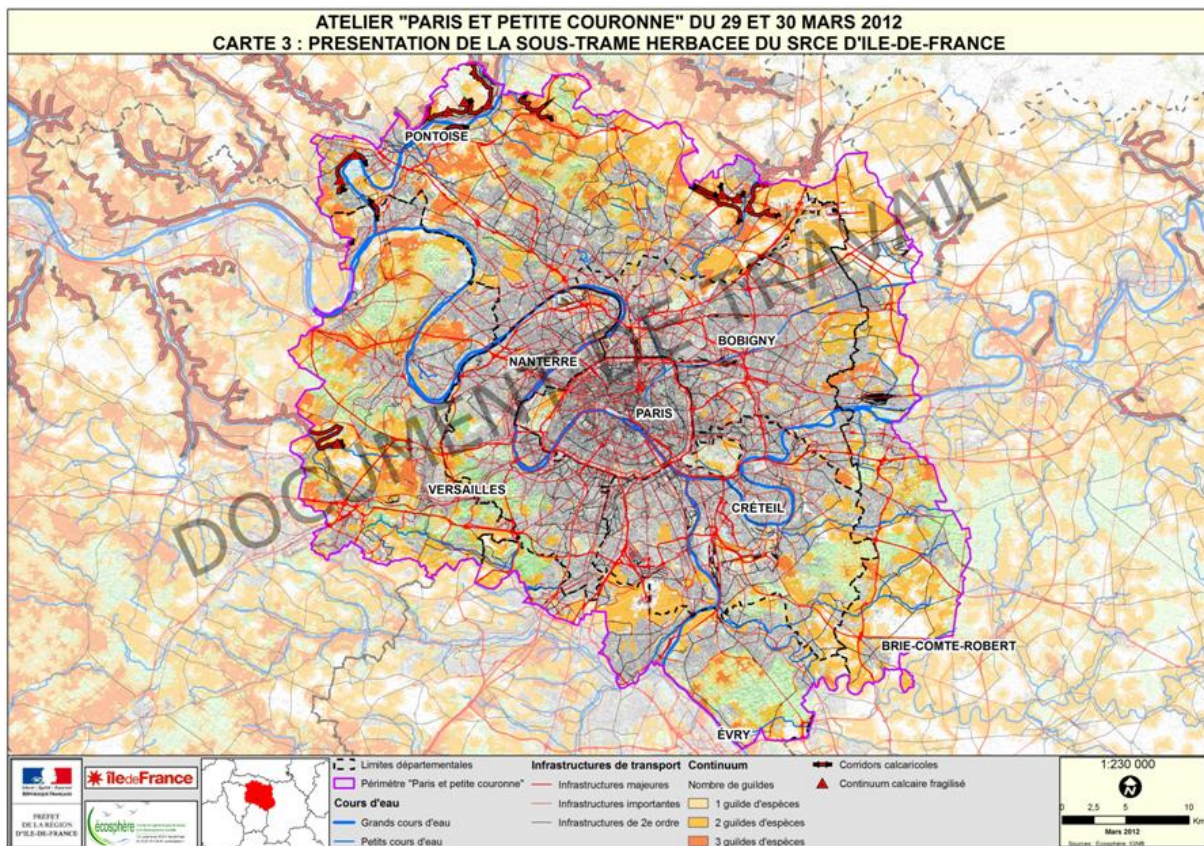
Thomas SAUZON, bureau d'études Ecosphère : Alors, c'est une très bonne question, et en plus je suis vraiment très fier d'y répondre, parce qu'on a fait un travail à part. Et on a utilisé les données disponibles, de l'IAU entre autres, au 25 millième. On a eu des discussions, notamment sur les chiroptères... On a bien pris en compte les lisières – forestières en tout cas. Ça veut dire, pour finir vite, qu'on a permis aux espèces d'espaces ouverts de mieux s'y disperser, et celles d'espaces plus fermés de moins s'y déplacer.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Ces cartes sont très riches et il faut apporter de la nuance aux explications qui peuvent être données.

Maxime ZUCCA, Natureparif : Pour tous ces sites, en Seine-Saint-Denis notamment, isolés, du coup votre modélisation considère qu'ils restent isolés, qu'ils ne peuvent pas être atteints. Ni les chauves-souris, ni les papillons forestiers, ne peuvent se déplacer correctement ?

Thomas SAUZON, bureau d'études Ecosphère : Tout à fait. Il faut être vraiment extrêmement humble, par rapport à ce qu'on représente, par rapport à ce qu'on sait et ce qu'on va savoir. Le continuum, ça reste un modèle. Notre travail de naturaliste, c'est de confronter à des données biologiques ce que nous fournit le milieu associatif, qui a bien joué le jeu. Les collectivités aussi nous ont donné des données. On a confronté notre travail, celui de modélisation, et celui de réalité du terrain. Le travail fait dans le cœur d'agglomération ne nous semble pas suffisant. On réalise donc un complément d'analyse, avec une autre méthode, afin de traiter au même titre que les grands espaces ruraux de l'Île-de-France, le centre du cœur d'agglomération. C'est complexe, car à ma connaissance, on n'a jamais, en France et dans le monde, approché des continuités écologiques dans un milieu urbain aussi dense. Mais on s'y attèle.

Echanges relatifs à la sous-trame herbacée



Dorothee DEMAILLY, DRIEA Ile-de-France : J'ai une question par rapport à ce que vous avez dit. Vous avez dit : « Dans les sous-trames calcaires, il y a des corridors qui sont pertinents. » Et je ne vois pas pourquoi.

Thomas SAUZON, bureau d'études Ecospère : Tout à fait. Alors, comme j'ai dit aussi, on voit les limites du dessin et de la Plaine de France. On trouve là les hauts représentants des coteaux de calcaire. Les pelouses calcaires, c'est l'enjeu des milieux calcaires. On sait qu'il y a des cultures en milieu calcaire. Les cartes d'étude de calcaire sont généralement au 50 millième. Elles ne prennent pas forcément en compte les couches supérieures de sol qui sont parfois de nature différente de la roche-mère qui, elle, est calcaire. Le vrai enjeu, il est sur les coteaux. Et là, je dis que c'est pertinent. On est sur les coteaux, ça suit régulièrement les vallées, sa forme est linéaire. Ce n'est pas comme un milieu qui se diffuse dans tous les sens, c'est en ligne.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Y a-t-il d'autres questions sur la méthode ? Ou sur la carte ? Sur la légende, la représentation ?

Vincent HULIN, Région Ile-de-France, chargé de mission « biodiversité » : Juste, pour information, pendant que vous réfléchissez à vos questions, dans le document définitif du SRCE, ce ne seront pas ces cartes-là qui seront présentes. Les cartes du SRCE feront apparaître l'existant, mais aussi le devenir des continuités, les zones à enjeux. Il faudra que ces cartes soient beaucoup plus simples et plus lisibles.

Laura ALBARIC, Conseil général de Seine-Saint-Denis (93) : J'avais une question, cette fois-ci pour les guildes. Les espèces... ?

Thomas SAUZON, bureau d'études Ecosphère : Je vais répondre très précisément. Là, sous vos yeux, vous avez un continuum à trois guildes. Pour les premières cartes réalisées, on avait mis le continuum calcaire. Et en fait, ce n'est déjà pas très facile à lire pour le commun des mortels, qui n'a pas l'habitude de manipuler des éléments très complexes comme ça, du coup on a retiré le continuum, on a laissé que le corridor calcaire. On a bien quatre guildes. Pour ce qui est du milieu calcaire, on a utilisé une guilde de papillons des coteaux calcaires – j'avoue que je ne pourrais pas vous les citer, mais je sais que c'est un ensemble d'espèces qu'intègrent assez bien les propositions du CSRPN – et pour ce qui est des espèces assez généralistes des milieux herbacés, on a une guilde d'insectes des milieux herbacés, on a une guilde de reptiles, et on a une guilde de petits mammifères genre petits carnivores comme les hérissons.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Merci pour cette réponse précise.

Elodie SALLES, MEDDTL : Une question de compréhension entre la carte proposée pour les réservoirs de biodiversité et cette carte-ci. Peut-être est-on dans un cas particulier avec cette sous-trame, mais du coup je ne retrouve pas forcément les réservoirs de cette sous-trame. Est-ce que ça veut dire qu'on est plutôt sur un corridor qu'un réservoir en tant que tel. C'est un cas particulier, ou est-ce qu'aujourd'hui ce n'est pas tellement l'exercice de retrouver les réservoirs de chaque sous-trame ?...

Thomas SAUZON, bureau d'études Ecosphère : C'est une question méthodologique, je serais très précis, même si ce n'est pas très facile à comprendre. La méthode qui est employée : les réservoirs sont des zones d'inventaire et réglementaires. Ça veut dire qu'elles sont faites pour des objectifs qui sont parfois différents au sein du même territoire. Une ZNIEFF va comprendre des milieux herbacés, des milieux boisés, des milieux humides, dans des proportions différentes. Ça ne comprend pas l'intégralité de la ZNIEFF. On va récupérer la fraction de milieux herbacés des réservoirs. On la met de côté. La nature ne fonctionne toutefois pas qu'avec ces réservoirs, mais avec tous les milieux herbacés. Donc on a rajouté, en plus des réservoirs de biodiversité, tous les espaces herbacés, et en fonction des guildes, on les a sélectionnés en fonction d'une certaine surface. Parce qu'on sait, par exemple, que les papillons en milieux herbacés ont besoin d'une certaine surface, d'autres espèces d'une autre... Je n'ai pas les valeurs très précises en tête, je sais qu'en moyenne on rajoute des espaces herbacés qui se comportent comme des réservoirs de biodiversité mais qui ne sont pas pris comme tels selon la définition du SRCE. Et donc là, on a les points de départ. On va mobiliser la dispersion à partir de ces points de départ. Le potentiel de dispersion des habitats est différent. On sait par exemple que les espaces verts, même si ça reste des milieux herbacés, c'est plutôt moyen, par-contre pour une belle prairie naturelle dans la vallée de l'Yerres, c'est nettement mieux.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Merci. Avez-vous d'autres questions ?

Éléonore SEIGNEUR, DRIEA Ile-de-France : Ce n'est pas vraiment une question, c'est plutôt une interrogation. J'ai bien compris ce qui a été dit sur la dispersion sur des prairies qui ne sont pas typiques, comme des friches, etc. Mais est-ce que ce n'est pas l'enjeu principal du SRCE en zone dense, que de modéliser des corridors sur des milieux qui ne sont pas aussi simples que des corridors en milieu boisé, par exemple, il est plus facile de représenter les déplacements des grands ongulés...

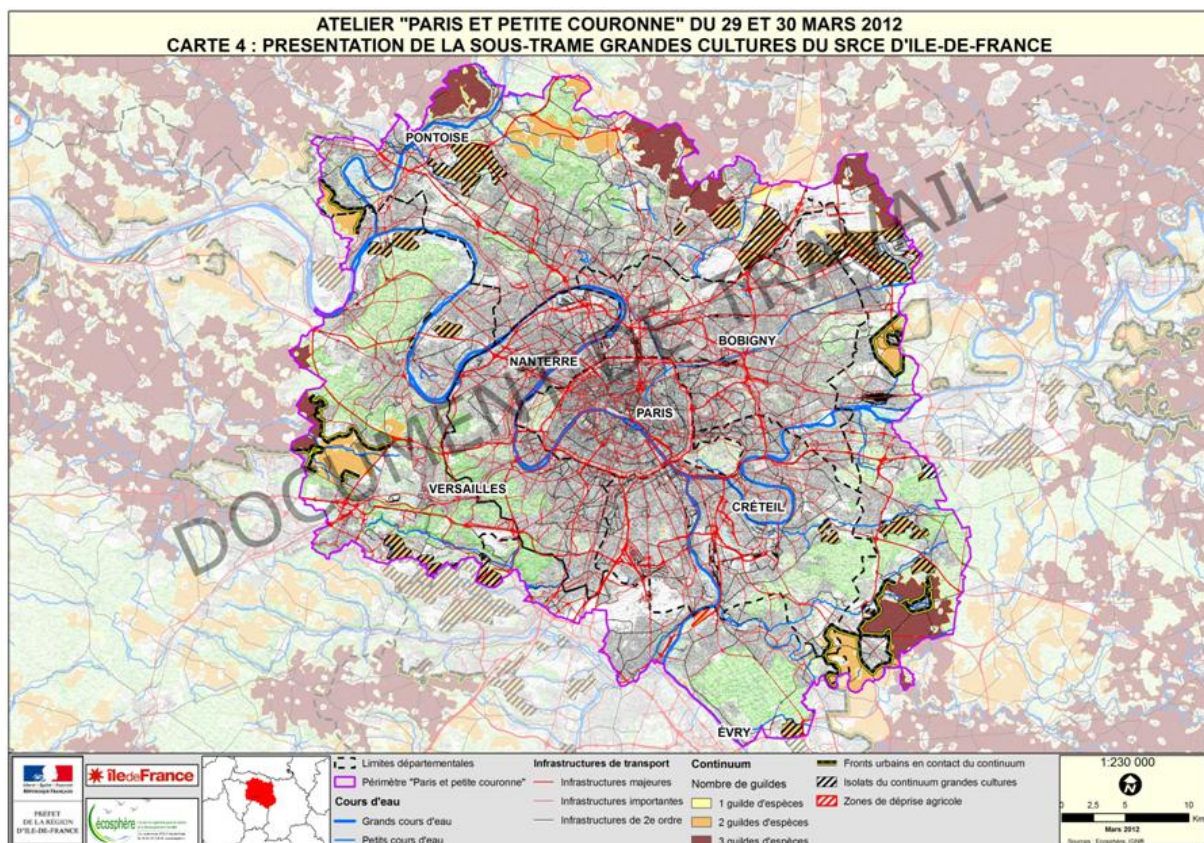
Thomas SAUZON, bureau d'études Ecosphère : Je formulerai ma réponse en deux parties. Dans les milieux herbacés c'était moins compliqué que pour l'élément boisé, parce que c'est beaucoup plus diffus, comme je disais il y a beaucoup de petits patch. La représentation d'un corridor, par-contre, est

souvent bafouée. Je suis très clair. C'est facile de dire : « il y a de l'herbe, de l'herbe, de l'herbe », et hop ! On fait un corridor ! Les corridors, ce sont des espèces qui sont dessus, qui les exploitent. Et si ce sont des espèces qui n'exploitent pas certains habitats, le corridor n'a plus lieu d'être. Je tiens à préciser par ailleurs, et parce qu'on sait que les espaces verts peuvent être des éléments bloquants pour cette faune-là, ça empêche pas qu'au niveau opérationnel – et c'est ça l'enjeu du SRCE – on devra être force de proposition pour des éléments de gestion, écologique, raisonnée, de manière à favoriser la présence de ces espèces-là. On est en cours de finalisation. Et donc, je vais me contredire moi-même, on va dessiner des corridors pour les milieux herbacés, sous condition qu'on ait une gestion écologique.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Merci. Et ça montre comment la cartographie du SRCE a aussi une vocation opérationnelle. Et à mettre des changements en pratique sur le territoire. Comment ça y contribue.

Thomas SAUZON, bureau d'études Ecosphère : Les cartes finales donneront une synthèse de l'existant, mais aussi le constructif, avec les corridors qu'il faut viser, avec les outils pour y parvenir.

Echanges relatifs à la sous-frame grandes cultures



Éléonore SEIGNEUR, DRIEA Ile-de-France : S'il y a des zones que l'on connaît et qui n'apparaissent pas, c'est parce qu'il n'y a pas suffisamment d'espèces dessus ?

Thomas SAUZON, bureau d'études Ecosphère : Ça peut être ça, mais pas seulement. La présence du fond IGN nuit un peu à la lisibilité. En tout cas, je suppose qu'on est assez exhaustif sur le secteur agricole, mais s'il manque des éléments, vous pouvez le signaler. Après, si ça n'apparaît pas en marron, c'est peut-être que c'est trop petit pour contenir une des guildes choisies. Pour les busards de grande plaine par exemple, il faut une sacrée surface (1 000 ha d'un seul tenant). Ensuite, on n'est pas à l'abri d'avoir un manque.

Éléonore SEIGNEUR, DRIEA Ile-de-France : Parce que, au niveau du Plateau Briard, dans le sud-est du Val-de-Marne, peut-être que le Conseil général pourra préciser, mais je pense qu'il y en a de façon plus importantes que ça. Et comme ce sont des milieux attenants, je ne vois pas pourquoi ça s'arrêterait. De même, sur la vallée du Morbras... A la limite, on pourra vous envoyer des cartes.

Thomas SAUZON, bureau d'études Ecosphère : Tout à fait, on est preneur. Mais petite précision : ce n'est pas la carte des cultures. C'est la carte du potentiel de dispersion. Quant au cas très précis que vous évoquez, je ne sais pas, écrivez-le nous sur la carte, nous vérifierons après.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Avez-vous d'autres questions, d'autres remarques, d'autres compléments ?

Isabelle BAFFOU, Conseil général du Val-de-Marne (94) : Même question, à propos de la plaine de Montjean. Quant au Plateau Briard, on regardera de plus près. Je ne connais pas forcément très bien, mais j'ai une collègue qui est plus au fait sur l'agriculture, on vous enverra des informations.

Thomas SAUZON, bureau d'études Ecosphère : Même réponse, on les regardera.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Merci pour ces remarques. C'est vraiment utile pour nous.

Jean-Yves JEANNES, Commune de Périgny-sur-Yerres, Communauté de communes du Plateau Briard : Sur le Plateau Briard, l'espace agricole n'est peut-être pas bien évalué. Vous aviez raison sur ce que vous avez relevé par rapport à d'autres limites, il faut le vérifier, parce que vous avez moins de centimètres sur la carte, moins de centimètre vers le centre de Paris. En plus de l'espace que vous indiquez...

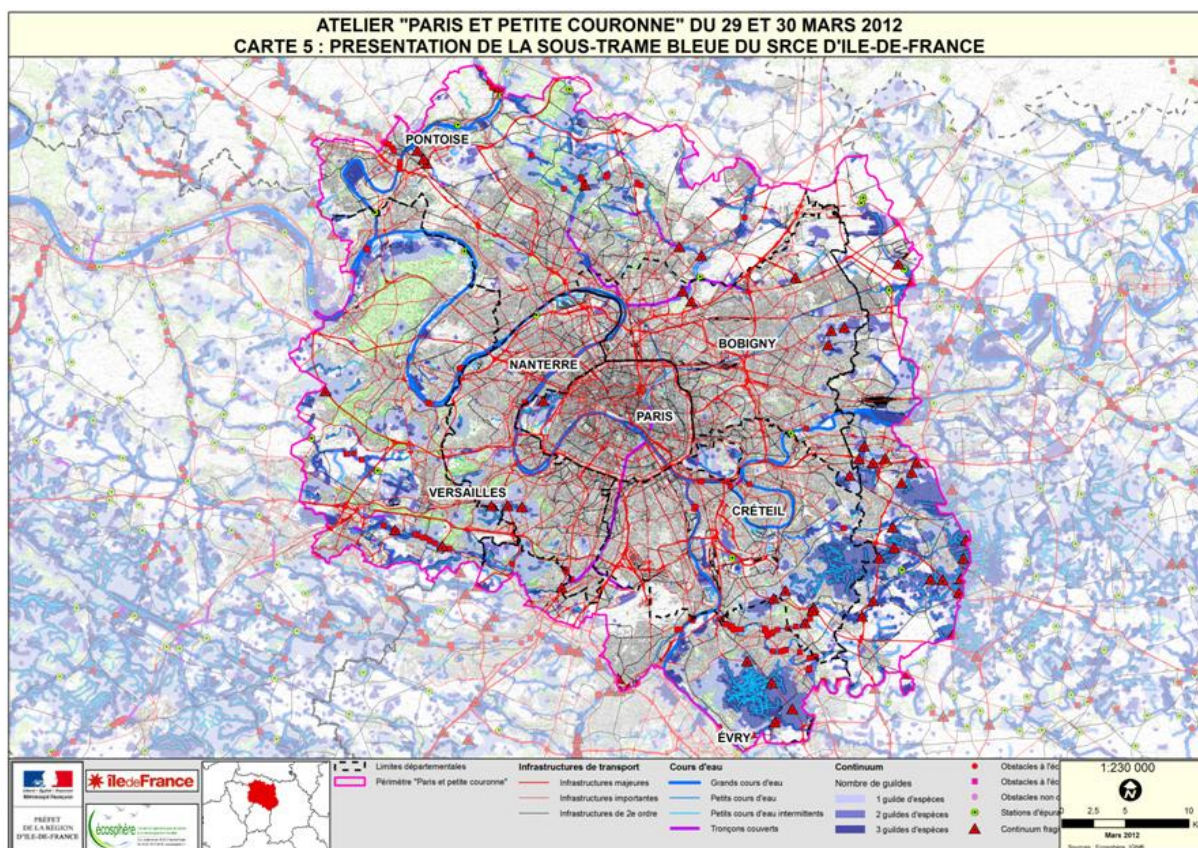
Christophe DEBARRE, SAGE Marne Confluence : Je n'ai peut-être pas fait attention, mais ce que vous appelez « zone de déprise agricole », comment vous l'appréciez ?

Thomas SAUZON, bureau d'études Ecosphère : Très bonne question. Dans les faits, on va simplifier notre carte pour le document final du SRCE. De manière à être un peu plus clair. Des zones sur lesquelles on sait, sûr et certain, qu'il n'y a plus d'agriculture, parce qu'il y a un projet à venir. Et donc cette zone-là, c'est la future zone du port de Vigneux. Alors, il y en a peut-être d'autres, et vous pouvez nous le signaler.

Christophe DEBARRE, SAGE Marne Confluence : De nombreuses exploitations agricoles (dans le Morbras notamment, mais aussi dans le secteur de Marne-et-Chanteraine), il faudrait peut-être aussi mettre une alerte sur ces espaces-là.

Thomas SAUZON, bureau d'études Ecosphère : Merci.

Echanges relatifs à la sous-trame bleue



Gaëlle STOTZENBACH, Conseil général de Seine-Saint-Denis (93) : Je ne réagis pas sur une carte, mais j'ai une question. Justement sur la relation entre vert et bleu de la trame. On a des projets d'aménagement urbain, on est face à la gestion de risques liés à des projets comme le rabattement de l'A1 par exemple. Ça a des effets sur nos zones humides, sur des zones à enjeux importantes. On se rend compte que les études, sur l'occupation hydrogéologique par exemple, sont vraiment des informations assez essentielles aux alentours de nos zones humides. Et je ne sais pas comment on peut le représenter à cette échelle-là, mais je pense qu'il faut alerter dessus. Connaître le niveau des mares, connaître le mode d'alimentation des étangs, ou encore les secteurs de nidification, sont autant d'informations qui sont très importants... Je ne sais pas comment le représenter cartographiquement. Du coup ça me semble important de, quand même, essayer de le noter.

Thomas SAUZON, bureau d'études Ecosphère : C'est une excellente remarque évidemment. C'est vraiment la dimension opérationnelle du plan d'actions qu'il va falloir viser. Ponctuellement, localement, il y a des modélisations, mais ce sont des travaux extrêmement lourds. On n'a même pas la capacité en interne de pouvoir modéliser des éléments comme ça. Ce n'est pas du tout notre cœur de métier. On sait que des choses ont été faites ponctuellement, mais rien de global.

Gaëlle STOTZENBACH, Conseil général de Seine-Saint-Denis (93) : En tout cas, des outils pourraient nous être fournis, des cartes, des associations ont des données, un peu tout le monde...

Thomas SAUZON, bureau d'études Ecosphère : Le côté un peu « on veut aller toujours plus loin », vous savez... On est toujours un peu fonction du traitement homogène qu'on veut faire sur la région. Toutes les informations ne sont pas les mêmes partout. Par exemple, on n'a pas l'information sur les berges (à part les plus grands cours d'eau), pas de manière homogène. On a beaucoup de choses, mais ce n'est pas systématique.

Vincent HULIN, Région Ile-de-France, chargé de mission « biodiversité » : Typiquement, on l'a vu dans le SRCE, il y a deux parties, une mise en exergue des enjeux, qui n'est pas cartographique, ce genre de sujet est difficile à cartographier. Mais ce sera intégré dans la partie des enjeux de manière rédactionnelle.

Gaëlle STOTZENBACH, Conseil général de Seine-Saint-Denis (93) : On s'interroge aussi avec nos collègues de la DRIEA sur la qualification. Comment va-t-on qualifier les berges de Seine restaurées qui comprendront du génie végétale ? De même que le canal de l'Ourcq, qui est en tache blanche. Bref, on trouve intéressant d'avoir des cartes diagnostics qui permettent d'avoir une vision sur le potentiel – on y travaille.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Merci, ça appelle des réflexions partagées.

Clémentine CAHAR, Association « Les Amis du Parc Forestier de la Poudrerie » : Une question par rapport à la Dhuis. Au devenir de la Dhuis.

Vincent HULIN, Région Ile-de-France, chargé de mission « biodiversité » : Une question générale sur l'avenir de la Dhuis, ou ?...

Clémentine CAHAR, Association « Les Amis du Parc Forestier de la Poudrerie » : Non, plutôt par rapport à Placoplatre...

Vincent HULIN, Région Ile-de-France, chargé de mission « biodiversité » : Je vais avoir du mal à répondre précisément, n'étant pas le référent direct sur le sujet-là, et qu'aucun représentant de l'Agence des Espaces Verts (AEV) n'est présent aujourd'hui. Ce que je peux vous dire, c'est qu'à la région, c'est un sujet sur lequel on est assez mobilisé dans le service, avec l'AEV. Si vous voulez en discuter de manière plus approfondie, récupérez mon adresse mail.

Christophe DEBARRE, SAGE Marne Confluence : Par rapport à la carte, je m'interroge sur la symbolique des petits cours d'eau intermittents. Pourquoi les symboliser plutôt que des mares. Et justement, sur la question des mares, on se rend compte dans pas mal de bois humides, qu'il y a une problématique de fermeture de ces mares. Du coup, est-ce qu'il n'y aurait pas, là aussi, une symbolique à trouver pour mettre en alerte dans le cadre du SRCE, la fermeture de ces mares ? Et par rapport aux berges, c'est vrai qu'on ne visualise pas vraiment l'état des berges sur les cours d'eau. Bon, sur les cours d'eau, du travail est réalisé par l'IAURIF sur le Schéma régional des berges. Le Syndicat que je représente pourrait également vous apporter des informations, il y a une étude sur l'état écologique de la Marne, en cours, pour toute la partie aval.

Thomas SAUZON, bureau d'études Ecosphère : Les petits cours d'eau intermittents sont issus des données exploitées de l'IGN. C'est beaucoup de fossés, de rus, pas forcément connectés, et c'est parfois quelques bizarreries. Je sais par exemple que le port d'Argenteuil était représenté de cette manière-là. Comme quoi l'IGN peut faire des erreurs. Par-contre, je vous rassure, sur la communication, ils ne sont pas impactés en tant que tels. Je rappelle qu'on a cumulé deux cartes différentes pour réaliser celle que vous voyez. Logiquement, pour avoir une seule carte synthétique comprenant l'ensemble. Et du coup, la superposition, au final, cache celle du dessous. Voilà pour les

petits cours d'eau intermittents. Donc ils sont issus de l'IGN. Ensuite, pour ce qui est des mares, elles ne sont pas représentées pour une simple et bonne raison. C'est qu'elles ont été modélisées. Et donc à cette échelle-là, elles seraient quasiment invisibles. Certaines ne font que quelques mètres. Donc elles ont servi au calcul des continuums. D'ailleurs au niveau de Sénart, on le voit très bien car on a un continuum exploité par trois espèces, donc qui est présent sur une surface importante. Donc elle participe au-delà d'une façon notable. Sur la Forêt de la Brie notamment. Elles sont sous-jacentes on va dire. Enfin, sur le fait que certaines s'assèchent et/ou se referment : je vais apporter une réponse complexe pour une question complexe. Les mares, naturellement, s'assèchent, se remettent en eau, ça c'est un premier élément à avoir en tête. C'est un fonctionnement des ensembles de mares en archipel. C'est-à-dire qu'un ensemble de mares qui peut s'assécher parce que la nappe a baissé ou parce que les pluies se font rares. Si vous allez vous balader dans les forêts où il y a des mares, c'est catastrophique actuellement (contexte de manque de pluie). A Fontainebleau, il doit manquer trois centimètres d'eau sur les relevés, donc c'est vraiment important, alors qu'on est que fin mars. Et donc ça, c'est la vie des mares. Ça n'empêche pas, dans l'archipel de mares, les batraciens, ou les insectes, d'aller atteindre une mare accessible, d'atteindre des zones-refuges et donc c'est là que le calcul d'accessibilité est important. Pour ce qui est de la fermeture, là vous avez raison, comme le montrent les études sur le Plateau de Saclay, où des mares et des mouillères commencent à se boiser, des espaces commencent à se fermer sur Fontainebleau. C'est une question de pression et de gestion, le traitement dans le SRCE doit passer par un aspect opérationnel. Et la proposition de mesures de gestion pour ces espaces.

Agnès AUGER, Association Environnement 93 : Relativement à la fragmentation sur la Seine-Saint-Denis, il y a une zone Natura 2000. On vient de demander en Conseil préfectoral un classement en tant que promenade, qui a été votée à l'unanimité. Et, dès qu'on passe en Seine-et-Marne, j'ai le droit de tout saccager, de tout mettre à bas, etc. Donc je pense qu'il doit y avoir d'autres solutions que cela.

Caroline VENDRYES, DRIEE, chef de la mission « Trame verte et bleue » : Merci, on a entendu votre remarque. C'est vrai qu'il y a un sujet – la fragmentation – mais on n'est pas là pour parler des projets, projet par projet. Nous pouvons, entendre les alertes, et renvoyer aux bonnes procédures, qui sont en cours pour certaines, et qui doivent être effectivement illustrées, alimentées des avis, au moment où il faut – et ça je pense que c'est vraiment important – afin que les procédures puissent se dérouler. Le SRCE permet d'alerter, d'éclairer, mais on ne peut pas traiter au cas par cas les projets et les débats en cours.

Vincent HULIN, Région Ile-de-France, chargé de mission « biodiversité » : Je rappellerai que vous pouvez compter sur notre vigilance sur cet ordre-là.

Christian COLLIN, Comité de Bassin Seine Normandie : Est-ce que vous ne pensez pas qu'il faudrait introduire des périmètres de SAGE de rivière ? Les SAGE qui sont en cours d'élaboration avec ce Schéma régional. Et c'est difficile de voir des limites du territoire... Ça peut avoir des incidences en cas d'impact de l'amont sur l'aval. Peut-être aussi une circulation d'espèces... Il me semble que si l'on parle de l'eau, il faut parler des bassins et des sous-bassins. Sinon, ce n'est pas un périmètre hydrographique qui est pertinent. Uniquement dans les rivières et les fleuves... Ce n'est pas pareil dans les fonds de vallée. Par ailleurs, les zones d'expansion des crues, ce sont encore les zones qui peuvent avoir plusieurs intérêts : périmètres de captage, etc. Il peut être utile d'indiquer qu'il faut faire des choix. Plusieurs bénéfiques pour un seul territoire. Et il y a quelque chose qu'on ne voit pas – c'est difficile à représenter – ce sont les secteurs d'infiltration : infiltration des sols, transpiration, faire bénéficier des îlots de chaleur aux différentes espèces (dont l'homme), etc.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Des propositions de données pour enrichir ces cartes ? Merci pour ces propositions pour rendre ces cartes lisibles.

Echanges de conclusion

Patrick DUMONT, commune de Vitry : Je reste un peu sur ma fin. Moi, quand j'entends « trame verte et bleue », les corridors, je les vois un petit peu plus dynamiques... Je ne vois pas quelle dynamique se crée. On n'est pas du tout dans ce schéma-là, on est finalement plus sur l'existant et les réservoirs de biodiversité que sur les trames. Il y aura sûrement un travail là-dessus, mais c'est vrai que là, on se sent un peu frustré. On devine un peu la situation, mais on n'a pas l'impression...

Thomas SAUZON, bureau d'études Ecosphère : Oui... C'est le travail sur lequel on est maintenant.

Vincent HULIN, Région Ile-de-France, chargé de mission « biodiversité » : Il est important de partager avec vous les premières étapes. On est effectivement dans une situation où, vu le temps que demande de faire ces cartes... Mais ça nous semblait quand même important de venir à cette étape-ci devant les acteurs du territoire, parce que, sur les enjeux et les zones prioritaires, c'est bien d'être sûr qu'on partage les mêmes points de vue sur les territoires. Et qu'on n'a pas oublié de demander des choses importantes. Et vu les corrections et remarques que vous avez apportées, on se dit qu'on a bien fait. Des enjeux émergent, des corrections diverses.

Gaëlle STOTZENBACH, Conseil général de Seine-Saint-Denis (93) : Par rapport à la série d'atelier thématiques qu'il y a eu. On n'a pas du tout parlé des infrastructures linéaires. Coulées vertes, nature en ville, etc. Ces questions seront-elles évoquées spécifiquement ?

Caroline VENDRYES, DRIEE, chef de la mission « Trame verte et bleue » : Vous avez évoqué les ateliers thématiques, et c'est effectivement un moment de la démarche où les questions liées aux infrastructures linéaires ont été posées. Et où elles vont continuer à être traitées. Un groupe se réunit pour la zone dense, la zone agglomérée dense, et un autre groupe spécifique sur les infrastructures linéaires. Donc effectivement, il y a bien un sujet. D'ailleurs, dans la salle, il y a des représentants d'infrastructures... Oui, effectivement, ils sont souvent présents au cours des ateliers, et je pense que le sujet est bien présent tout au long de la démarche et demande effectivement un vrai travail.

Vincent HULIN, Région Ile-de-France, chargé de mission « biodiversité » : Et ça n'a pas été dit spécifiquement, mais – et je dis ça sous le contrôle de Thomas – elles sont présentes sur ces cartes, c'est l'échelle qui ne permet pas forcément de les montrer.

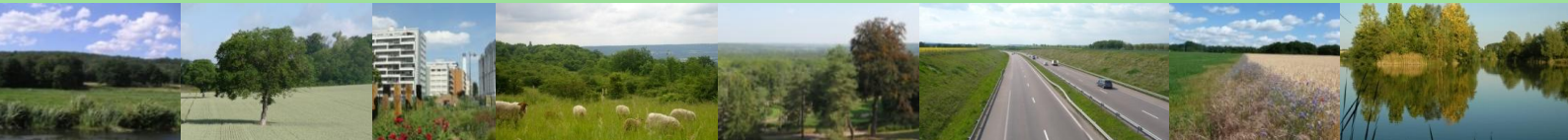
Participants

ALBARIC	Laura	Conseil général de Seine-Saint-Denis (93)	lalbaric@cg93.fr
AUGER	Agnès	Association Environnement 93	jpa.auger@wanadoo.fr
BAFFOU	Isabelle	Conseil général du Val-de-Marne (94)	isabelle.baffou@cg94.fr
BERNARD	Jean-Marc	DRIEE Île-de-France	jean-marc-f.bernard@developpement-durable.gouv.fr
BRIDOUX	Valérie	Communauté d'Agglomération PLAINE COMMUNE	Gaelle.NERIS@Plainecommune.com.fr
BRITES	David	RCT	d.brites@rct-territoires.com
CAHARD	Clémentine	Association "Les Amis du Parc Forestier de la Poudrerie".	clementine.cahard@free.fr
CHABOCHE	Jeanne	RCT	j.chaboche@rct-territoires.com
COLLIN	Christian	Bassin Seine Normandie	collin.christian@free.fr
DEBARRE	Christophe	SAGE Marne Confluence	christophe.debarre@marne-vive.com
DEMAILLY	Dorothée	DRIEA Île-de-France	Sylvie.Postros@developpement-durable.gouv.fr
DUMONT	Patrick	Commune VITRY	patrick.dumont@mairie-vitry94.fr
FORET	Joanne	Réseau Ferré de France (RFF)	joanne.foret@rff.fr
GRANDIN	Mélanie	DRIEA Ile-de-France	melanie.grandin@developpement-durable.gouv.fr
GUYOT	Pierre	DRIEA Île-de-France	pierre.guyot@developpement-durable.gouv.fr
HULIN	Vincent	Conseil régional d'Ile-de-France – Service Patrimoine et Ressources Naturels	vincent.hulin@iledefrance.fr
JEANNES	Jean-Yves	Commune PERIGNY SUR YERRES	jean-yves.jeannes@wanadoo.fr
KINDT	Eddy	Association Forêts en Aulnoye	ekindt.asso@free.fr
LE TOUX	Valérie	Conseil général du Val-de-Marne (94)	valerie.letoux@cg94.fr
LEJAS	Virginie	Commune SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Anne-Claire.FRANCILLOUT@saintgermainenlaye.fr

MIGNON	Loic	DRIEA Île-de-France - Direction des routes d'Île-de-France (DiRIF)	loic.mignon@developpement-durable.gouv.fr
PITTET	Cécile	Conseil général du Val d'Oise (95)	cecile.pittet@valdoise.fr
RAFALOVITCH	Marion	DRIEE Île-de-France	marion.rafalovitch@developpement-durable.gouv.fr
REDON	Francis	Environnement 93	francis.redon1@free.fr
SALLES	Elodie	MEDDTL	elodie.salles@developpement-durable.gouv.fr
SAUZON	Thomas	Ecosphère	thomas.sauzon@ecosphere.fr
SEIGNEUR	Eleonore	DRIEA Île-de-France	eleonore.seigneur@developpement-durable.gouv.fr
STOTZENBACH	Gaëlle	Conseil général de Seine-Saint-Denis (93)	gstotzenbach@cq93.fr
TERREYRE	Jean-Luc	Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement en Ile-de-France (DRIEA) - UTEA 93	jean-luc.terreyre@developpement-durable.gouv.fr
TOURNIER	Marine	Immobilière 3F	marine.tournier-lasserve@groupe3f.fr
VAN DEN BRINK	Sylvie	Association Noisy le Sec environnement	sylvievdrink@aol.com
VENDRYES	Caroline	DRIEE Île-de-France - Service Nature, Paysage et Ressources (SNPR)	caroline.vendryes@developpement-durable.gouv.fr
ZUCCA	Maxime	Natureparif	maxime.zucca@natureparif.fr

Schéma régional de cohérence écologique

Ile-de-France



Crédits photo : Florence Monfort, RCT, PNR Vexin français, PNR de la Haute Vallée de Chevreuse, Olivier Marchal (PNR HVC), Conseil régional d'IDF

Les intervenants présents lors de cet atelier :

- *le bureau d'étude RCT, en charge de l'animation de la démarche ;*
- *le service Nature, paysage, ressources de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE) en Île-de-France ; et le service Patrimoine et ressources naturels de la Direction de l'Environnement du Conseil régional d'Île-de-France.*

Les services de la DRIEE et du Conseil régional d'Île-de-France se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.



Hélène Colas
Chargé de mission biodiversité
Région Île-de-France
Tél. 01 53 85 78 68
helene.colas@iledefrance.fr



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

Caroline Vendryes
Chef de la mission "trame verte et bleue"
DRIEE Ile-de-France
Tél. 01 71 28 44 96
caroline.vendryes@developpement-durable.gouv.fr